# LE CHÈQUE CADEAU "DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN"

### RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION

### **PRINCIPE**

A l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de soutenir et développer l'économie locale, la Communauté des Communes Aubrac Lot Causses Tarn et l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn, mettent en place la troisième opération "chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn" auprès de la population locale, des entreprises et des collectivités.



Ces chèques seront utilisables dès leur achat et ce jusqu'au 15 septembre 2026. Une fois ce délais passé, les chèques seront inutilisables et refusés.

### CONDITIONS, FONCTIONNEMENT & INTÉRÊTS

Un chèque cadeau d'une valeur de 20€ offert pour l'achat d'un chèque cadeau d'une valeur de 20€, dans la limite d'un chèque par foyer ( dans la limite des stocks disponibles : 800 chèques seront offerts.).

Ces chèques cadeaux offerts seront délivrables uniquement aux habitants de la Communauté des Communes (sous justificatif et nominatif) et utilisables exclusivement chez les commerçants installés sur la Communauté des Communes partenaires de l'opération, sauf hyper/supermarchés de + de 450 m2. (liste à venir).

Les chèques achetés, eux, pourront être obtenus par toute personne (habitants extérieurs à la Communauté des communes ALCT ou habitants de la CCALCT une fois la quantité des chèques offerts épuisée ou chèque cadeau offert déjà obtenu).

### Points de vente et de retrait

Les chèques pour les particuliers seront mis en vente exclusivement dans les bureaux de l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn (aux horaires d'ouvertures respectives de chaque bureau) :

• La Canourgue: 18 Rue de la ville 48500 La Canourgue. Tél: 04 66 32 83 67

- Le Massegros: 30 Place de la Mairie 48500 Massegros Causses Gorges. Tél: 04 66 48 88 08
- Chanac: 1760 N88, Gare de Chanac 48230 Esclanèdes. Tél: 04 66 17 25 90
- Saint-Germain du Teil: 5 Rue du Gendarme Merle 48340 Saint-Germain-du-Teil.

Tél: 04 66 65 08 82

## DÉPENSER DES CHÈQUES CADEAUX "DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN"

Les chèques cadeaux « de l'Aubrac aux Gorges du Tarn" ne peuvent être remboursés. Ils sont non sécables. Le commerçant n'est pas tenu de rendre la monnaie. Ces chèques seront utilisables dès leur achat et ce jusqu'au 15 septembre 2026. Une fois ce délai passé, les chèques seront inutilisables et refusés.

Les chèques cadeaux "de l'Aubrac aux Gorges du Tarn" seront dépensés chez les commerçants participant à l'opération. Ils sont à dépenser en boutique. Ils ne peuvent pas être dépensés en ligne. Avant de réaliser ses achats, le client doit s'assurer que le commerçant concerné fait bien partie des participants à l'opération.

Le client doit remettre le chèque cadeau dans son intégralité au commerçant lors du réglement de ses achats, le commerçant conserve le chèque dans son intégralité.

### COMMANDES

Le présent règlement régit les achats de chèques cadeaux émis par l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn.

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les présentes conditions générales de vente (« CGV») sont composées du présent document et du bon de commande rempli par le Client. Elles s'appliquent à toutes ventes de chèques cadeaux émis par l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn et prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf contrat spécifique et/ou dérogation formelle et écrite de la part de l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn. Elles s'appliquent pendant toute leur durée de mise en ligne et à la commande traitée en vertu de ces CGV. L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CGV. Aussi, il est nécessaire que celles-ci soient relues avant chaque commande. Les nouvelles CGV seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification.

#### **FORMATION DE LA COMMANDE**

La commande de chèques cadeaux est faite par le Client sur ses seules informations portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité. Le Client certifie l'exactitude de ces informations. La commande doit se conformer aux prescriptions fixées dans les présentes CGV. Le Client vérifie le détail et le prix total de sa commande. Il a la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs avant de la valider. Le bon de commande doit être dûment complété pour être traité.

#### TRAITEMENT DE LA COMMANDE

Toute commande de chèques cadeaux doit être accompagnée du paiement correspondant. l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn ne traitera la commande qu'une fois son règlement intégral reçu. l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. Pour des questions de lutte contre le blanchiment ou la fraude bancaire, l'Emetteur, l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn ou les prestataires de l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn peuvent mettre en place des mesures complémentaires de vérification ou de blocage de paiement, sans devoir en révéler la teneur. A défaut de disponibilité des chèques cadeaux en cours de traitement de la commande, l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais, par téléphone, mail ou courrier et à indiquer au Client un délai de disponibilité.

#### **TARIFS**

Les tarifs mentionnés sont en euros. Le prix de la commande correspond à la valeur faciale des chèques cadeaux, aux frais de traitement et de livraison de la commande, étant précisé que la valeur faciale des chèques cadeaux n'est pas soumise à TVA. Le montant du prix total de la commande incluant les chèques cadeaux ainsi que les frais de traitement et de livraison est stipulé au bon de commande.

#### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Le Client règle sa commande par carte bancaire, par prélèvement, par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn. L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn se réserve le droit de ne proposer que l'un ou plusieurs des modes de règlement à sa discrétion. Aucune réclamation du Client à ce titre ne sera recevable. Les règlements ne peuvent faire l'objet d'aucun escompte. Toute contestation sur le paiement d'une facture doit être effectuée par écrit dans les trente jours qui suivent son édition, et adressée à l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn. En cas de retard de paiement, et s'il agit dans le cadre de son activité professionnelle, le Client se verra appliquer de plein droit une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la somme due, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire visant à couvrir l'intégralité des frais de procédure de recouvrement de créances engagés sera facturée au Client. Par ailleurs, en cas de chèque bancaire tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signatures, les frais bancaires de rejet supportés par l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn seront refacturés au Client. L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige de paiement, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

### OFFICE DE TOURISME DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN

#### LA CANOURGUE

18 Rue de la Ville 48500 La Canourgue 04 66 32 83 67

#### LE MASSEGROS

30 Place de la Mairie 48500 Le Massegros 04 66 48 88 08

#### CHANAC

1760 RN88, Gare de Chanac 48230 Esclanèdes 04 66 17 25 90

#### SAINT-GERMAIN DU TEIL

5 Rue du Gendarme Merle 48340 Saint-Germain du Teil 04 66 65 08 82